

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 3 OCTOBRE 2023

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Pierre Le Blanc

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Embauche au poste de directrice générale adjointe et greffière
- 1.3 Modification au titre du directeur général et greffier-trésorier
- 1.4 Adoption du budget révisé au 31 août 2023
- 1.5 Mandat de vente pour défaut de paiement de taxes foncières et autorisation au directeur général et greffier-trésorier d'enchérir à la vente pour défaut de paiement de taxes foncières
- 1.6 Correspondance
 - a) Communiqué de presse - Loi C-18 – La MRC de Brome-Missisquoi suspend ses publicités sur META

2. Commission de la sécurité publique et civile – Daniel Audette

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Correspondance
 - a) Invitation - Journée portes ouvertes du Poste de la MRC de Brome-Missisquoi

3. Commission de la Gestion des eaux – Yves Gnocchini

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Correspondance

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Demande de droit de passage – Club motoneige Baie Missisquoi
- 4.3 Autorisation de contribution financière – Club de patin artistique CPA Bedford
- 4.4 Autorisation de contribution financière - Journée spaghetti – Fondation Lévesque-Craighead
- 4.5 Autorisation de contribution financière – La Maison des jeunes Le Boum
- 4.6 Autorisation de contribution financière – Le Repaire Espace collectif
- 4.7 Correspondance
 - a) Le Pacte Brome-Missisquoi prend une pause pour se réinventer
 - b) Demande de contribution financier - BMP
 - c) Plan de commandites Coquetel de la Fondation du Centre jeunesse de l'Estrie
 - d) Remerciement pour l'obtention d'une bourse – JJB
 - e) Compte rendu de la rencontre du 13 septembre 2023 - Comité directeur - Plan d'action pour la revitalisation du pôle de Bedford
 - f) Demande de contribution financière – Fondation Philippe Laprise

5. Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi – Yves Gnocchini

- 5.1 Rapport du président
- 5.2 Autorisation de paiement – Budget révisé 2023 OHBM
- 5.3 Correspondance
 - a) Compte-rendu – Optimiser le réseau des offices d'habitation Rencontre régionale – Montérégie (Est) Centre des congrès, Saint-Hyacinthe – 11 septembre 2023

6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Autorisation de signature - Entente avec la municipalité de Saint- Ignace- de-Stanbridge pour la collecte et le transport des matières résiduelles 2024
- 6.3 Autorisation de signature - Entente avec la municipalité de Notre- Dame-de-Stanbridge pour la collecte et le transport des matières résiduelles 2024
- 6.4 Entente avec Enviro Connexions pour le traitement des matières recyclables
- 6.5 Correspondance
 - a) Procès-verbal du 8 août 2023- R.I.G.M.R.B.M.

7. Commission de l'urbanisme – Marie-Pier Tougas

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 PIIA – 2, des Bâtisseurs (identique au bâtiment autorisé pour le 1, des Bâtisseurs)
- 7.3 Demande de modification du règlement de zonage – 110, rue Rivière – Ouverture d'un bar dans le local 106
- 7.4 Mandat d'inspection pour GESTIM INC – Désignation d'un inspecteur pour l'application de règlements municipaux

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

7.5 Correspondance

- a) Registre des permis pour le mois de septembre
- b) PV du CCU
- c) Lettre adressée aux membres du Conseil municipal et du Comité consultatif d'urbanisme
- d) Commission de toponymie - Attestation d'officialisation rue des Bâisseurs

8. Commission des travaux publics – Pierre Le Blanc

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Autorisation de paiement à SINTRA pour le planage et le pavage sur la rue Victoria Sud (de la rue Industrielle à la limite Ouest de la Ville de Bedford)
- 8.3 Autorisation de paiement du décompte No.2 pour la réfection des rues Des Pins et de la Plaisance
- 8.4 Autorisation de paiement – Bates Forestry
- 8.5 Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 8.6 Nomination – Poste de 30 heures à l'aréna et au centre communautaire
- 8.7 Octroi d'un contrat – Entretien des routes 202 et 235
- 8.8 Octroi d'un contrat – Déneigement des stationnements et transport de neige pour l'hiver 2023-2024
- 8.9 Correspondance
 - a) Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Demande de réduction de la limite de vitesse sur la rue Dutch (route 235)

9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Varia

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 3 octobre 2023, à 19h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillère :

Daniel Audette
Pierre Le Blanc
Mona Beaulac

Marie-Pier Tougas
Yves Gnocchini

Sont absentes : Mmes les conseillères :

Marie-Josée Lamothe Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier et Stéphanie Labrie, adjointe au greffe.

23-10-298

Ouverture de la séance

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil ouvre la séance

ADOPTÉE

23-10-299

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil adopte l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- Octroi d'un mandat à JFLV consultants pour l'élaboration d'une stratégie d'habitation
- Désignation de fonctionnaires chargés de faire l'application du règlement de contrôle intérimaire 07-0823 de la MRC Brome-Missisquoi sur le territoire de la Ville de Bedford
- Demande d'aide financière au Programme de soutien à la démarche MADA
- Nomination d'un responsable des questions relatives aux aînés
- Autorisation commandite – Tournoi Bantam Edition 2023

En retirant le point suivant :

- 1.5 Mandat de vente pour défaut de paiement de taxes foncières et autorisation au directeur général et greffier-trésorier d'enchérir à la vente pour défaut de paiement de taxes foncières

En modifiant le point suivant :

- 7.2 PIIA – 2, rue des Bâtisseurs

ADOPTÉE

N.M. **Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 29 septembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

- Est-ce qu'on peut avoir une explication à savoir pourquoi le point 1.5 a été retiré?

23-10-300 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023**

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 tel que soumis.

ADOPTÉE

23-10-301 **Embauche au poste de directrice générale adjointe et greffière**

Considérant la création d'un nouveau poste de directrice générale adjointe au sein de l'organisation;

Considérant que le poste a été affiché sur différents réseaux d'offre d'emploi;

Considérant la réception de onze (11) candidatures et que deux (2) candidats ont été retenus pour une entrevue;

Considérant que le comité de sélection composé de Claude Dubois, maire, de Pierre Le Blanc, conseiller municipal et de Richard Joyal, directeur général a retenu la candidature de madame Catherine Nadeau;

Considérant que le projet de proposition d'embauche a été déposé au conseil.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise l'embauche de Madame Catherine Nadeau à titre de directrice générale adjointe et greffière, avec une entrée en fonction le 6 novembre 2023, et ce, selon les modalités prévues à la proposition d'embauche.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat de travail confirmant son embauche.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-10-302

Modification au titre du directeur général et greffier-trésorier

Considérant l'embauche au poste de directrice générale adjointe et greffière à la Ville de Bedford;

Considérant que le directeur général n'effectuera plus les tâches de greffier;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le titre du directeur général et greffier-trésorier.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc

Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que dorénavant le titre de directeur général et greffier-trésorier sera modifié pour directeur général et trésorier à compter du 6 novembre 2023;

Que le directeur général soit nommé greffier adjoint pour suppléer à la greffière en cas d'absence à compter du 6 novembre 2023.

ADOPTÉE

23-10-303

Adoption du budget révisé au 31 août 2023

Considérant que le Conseil a pris connaissance de l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2023 soumis par le directeur général;

Considérant que le conseil a pris connaissance de ladite liste.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini

Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

D'adopter tel que déposé, l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2023 ainsi que la liste des amendements budgétaires correspondants, laquelle liste fait partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil autorise la trésorière adjointe à effectuer lesdits amendements budgétaires.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-10-304

Demande de droit de passage – Club motoneige Baie Missisquoi

Considérant la demande soumise par le Club motoneige Baie-Missisquoi afin d'obtenir un droit de passage sur certaines routes du territoire de la Ville et se situant entre l'emplacement du garage du Club sur la rue Champagnat et le sentier de motoneige;

Considérant que le Club motoneige Baie-Missisquoi désire également obtenir un droit de passage pour les traverses de routes là où le sentier passe sur le territoire de la Ville de Bedford;

Considérant que le Club Motoneige Baie Missisquoi a préalablement obtenu de la part du ministère des Transports, l'autorisation de passage pour les traverses des routes numérotées, et que ladite autorisation est renouvelée chaque année;

23-10-304
(suite)

Considérant que le Club Motoneige Baie Missisquoi a également obtenu de la part des propriétaires des terrains, l'autorisation de passage pour la saison 2023-2024;

Considérant que le Club détient une assurance responsabilité pour tout incident pouvant intervenir sur le territoire de la Ville.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil accorde au Club motoneige Baie Missisquoi un droit de passage sur les routes du territoire de la Ville se situant entre l'emplacement du garage du Club sur la rue Champagnat et le sentier de motoneige;

Que ce conseil accorde au Club motoneige Baie-Missisquoi un droit de passage pour les traverses de routes là où le sentier passe sur le territoire de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

23-10-305

Autorisation de contribution financière – Club de patin artistique CPA Bedford

Considérant que le CPA Bedford a transmis sa liste de patineurs/patineuses, pour la saison 2022-2023, qui résident sur le territoire de la Ville de Bedford.

Proposé par le conseiller Danielle Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil autorise une contribution d'un montant de 1 400 \$ au CPA Bedford, représentant un montant de 100 \$ pour chacun des 14 patineurs/patineuses demeurant à la Ville de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-10-306

Autorisation de contribution financière - Journée spaghetti – Fondation Lévesque-Craighead

Considérant que la Fondation Lévesque-Craighead a pour mission de veiller au maintien et au développement des soins de santé offerts à la clientèle de Bedford et région;

Considérant que le vendredi 27 octobre prochain, aura lieu une journée spaghetti « pour emporter » au coût de 12,50 \$ le repas;

Considérant que cette collecte de fonds permettra à la Fondation de répondre aux besoins des services de santé pour la population de Bedford et région, soit l'achat d'un appareil de radiologie qui sera installé au CLSC de Bedford;

Considérant que la totalité des fonds recueillis sera investie dans les services de santé;

Considérant que notre participation a été sollicitée, soit pour l'achat d'un minimum de 10 billets au coût de 12,50\$ chacun ou par un don monétaire directement à la Fondation.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Danielle Audette

23-10-306
(suite)

Que ce conseil autorise une contribution financière par l'achat de 10 billets pour une journée spaghetti bénéfice qui sera tenue le vendredi 27 octobre 2023, au montant 12,50 \$ chacun, ce qui représente une somme totale de 125 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-10-307

Autorisation de contribution financière – La Maison des jeunes Le Boum

Considérant que la Maison des jeunes Le Boum sollicite la ville de Bedford pour une contribution financière au montant de 1 000 \$;

Considérant que sa mission consiste à offrir un lieu sécuritaire aux jeunes de 12-17 ans, à promouvoir leur bien-être, à développer des relations avec leurs pairs et contribuer de façon positive à leur communauté;

Considérant que l'organisme offre des ateliers psycho-sociaux favorisant l'enrichissement et la communication ainsi que l'aide aux devoirs afin de faciliter la compréhension et limiter le décrochage scolaire;

Considérant que la participation financière des municipalités regroupées du pôle de Bedford est sollicitée afin de les aider à faire l'achat d'équipement et de matériel pour différentes activités et excursions.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise une contribution financière à La Maison de jeunes Le Boom au montant de 1 000 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-10-308

Autorisation de contribution financière –Le RePaire Espace-collectif

Considérant que Le RePaire Espace collectif sollicite la ville de Bedford pour une contribution financière au montant de 1 000 \$;

Considérant que Le RePaire Espace-collectif est reconnu par la Ville de Bedford comme étant un organisme;

Considérant que l'organisme contribue à l'amélioration des conditions de socialisation et d'éducation des familles offrant l'école à la maison à leurs enfants ainsi qu'une vocation communautaire aux ateliers présentés à leurs participants;

Considérant que dix (10) enfants utilisent les services offerts par l'organisme.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise une contribution financière à Le RePaire Espace-collectif au montant de 1 000 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-10-309

Autorisation de paiement – Budget révisé 2023 OHBM

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a communiqué le 17 mars 2023, le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi pour l'année 2023, la contribution de la Ville passant de 28 451 \$ à 30 294 \$;

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a communiqué le 29 août 2023, le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi pour l'année 2023, la contribution de la Ville passant de 30 350 \$ à 30 850 \$.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil approuve le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi en date du 25 août 2023 et accepte le montant de la contribution révisée de la Ville au montant de 30 850 \$;

Que ce conseil autorise le paiement du montant supplémentaire dû soit, de 2 343 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-10-310

Autorisation de signature - Entente avec la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge pour la collecte et le transport des matières résiduelles 2024

Considérant que la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a demandé à la Ville de Bedford si elle pouvait effectuer les collectes et les transports de leurs matières résiduelles pour 2024;

Considérant que la Ville de Bedford a la capacité pour le faire puisque les municipalités de Saint-Ignace-de-Stanbridge et de Notre-Dame-de-Stanbridge auront le même calendrier de collecte;

Considérant qu'une entente intermunicipale entre la Ville de Bedford et la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge relative à la collecte et au transport des matières résiduelles devra être signée prochainement pour être effective du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;

Considérant que des modalités au niveau du nombre de bacs, de la fréquence et des coûts de collectes devront être actualisées pour l'année 2024 afin de faire les ajustements requis à cet effet.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'entente de fourniture de service pour la collecte et le transport de matières résiduelles avec la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

ADOPTÉE

23-10-311

Autorisation de signature - Entente avec la municipalité de Notre- Dame-de- Stanbridge pour la collecte et le transport des matières résiduelles 2024

Considérant qu'une entente intermunicipale entre la Ville de Bedford et la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge relative à la collecte et au transport des matières résiduelles devra être signée prochainement pour être effective du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;

Considérant que des modalités au niveau du nombre de bacs, de la fréquence et des coûts de collecte devront être actualisées pour l'année 2024;

Considérant qu'il est donc nécessaire de rédiger une nouvelle entente entre les parties afin de faire les modifications requises à cet effet.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'entente de fourniture de service pour la collecte et le transport de matières résiduelles avec la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge.

ADOPTÉE

23-10-312

Entente avec Enviro Connexions pour le traitement des matières recyclables

Considérant que l'entente pour le traitement des matières recyclables entre la Ville de Bedford et ENVIRO CONNEXIONS (anciennement dénommée SANI-ÉCO) se termine le 31 décembre 2023;

Considérant que le gouvernement du Québec est actuellement à moderniser le système de collecte sélective, selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP), dans le but de mieux récupérer et recycler les emballages, les imprimés et les journaux;

Considérant que Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement du Québec en application du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

Considérant que dans ce nouveau régime, les ententes pour le traitement des matières avec les centres de tri seront la responsabilité de ÉEQ dès le 1^{er} janvier 2025 ou à la date de début des services de collecte et de transport des Matières recyclables prévue au contrat adjugé dans le cadre de l'Entente, afin d'assurer une transition immédiate vers le système de collecte sélective de certaines matières résiduelles.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

De signer l'Entente liant la Ville de Bedford et ENVIRO CONNEXIONS pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024. Dans l'optique où un délai est observé quant à la mise en place de la modernisation du système de collecte sélective, l'option de renouvellement annuel sera automatiquement appliquée si aucun préavis de plus de 90 jours n'a été émis aux fournisseurs de service;

23-10-312
(suite)

Le tarif pour le traitement des matières recyclables qui sera appliqué sera de 135\$/tonne métrique, plus les taxes applicables. Une augmentation de 5\$/tonne métrique, plus les taxes applicables, sera applicable dès l'activation de l'année d'option (le cas échéant);

D'autoriser la signature de cette Entente par Richard Joyal, directeur général de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

23-10-313

PIIA – 2, des Bâtisseurs

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieure d'un immeuble de 6 logements sur le lot 6 566 431;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, daté du 2022- 12-08;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture de Boum Architecture, produit par Marie-Claude Bouvier, architecte, dossier # 22-022, daté du 2023-05-25;

Considérant que l'immeuble proposé est identique à l'immeuble préalablement autorisé sur le lot 6 566 437 par la résolution du conseil 23-05-136;

Considérant qu'il avait été entendu que les bâtiments à proximité les uns des autres ne seraient pas tous identiques, et qu'une variance de couleur des différents matériaux serait désirable;

Considérant qu'il est proposé que le promoteur soumette une gamme de coloris différents permettant de choisir une autre option;

Considérant qu'il est finalement proposé que le promoteur soumette une proposition d'ensemble démontrant chacun des immeubles à construire, qui pourrait alors être approuvé dans son ensemble;

Considérant que le promoteur a soumis un choix de couleur pour le 2, rue des Bâtisseurs pour répondre aux questions du CCU;

Considérant la recommandation positive de Samuel Grenier, urbanisme.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil autorise l'émission du permis de construction en fonction de la proposition déposée par le promoteur des couleurs extérieures pour le 2, rue des Bâtisseurs.

ADOPTÉE

23-10-314

Demande de modification du règlement de zonage – 110, rue Rivière – Ouverture d'un bar dans le local 106

Considérant la demande soumise afin d'opérer un bar dans le local 106 au 110, rue Rivière;

Considérant que l'usage actuellement exercé dans le local est un restaurant, autorisé par le processus de PPCMOI;

Considérant qu'il serait opportun de connaître les heures d'ouvertures prévues du commerce, les jours d'opération et les produits servi par l'entreprise.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Aucette

Que ce conseil prenne acte du refus de se prononcer du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

23-10-315

Mandat d'inspection pour GESTIM INC – Désignation d'un inspecteur pour l'application de règlements municipaux

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise la nomination de Monsieur Simon-Olivier Dang, à titre d'inspecteur adjoint.

Qu'il a à charge l'application des règlements suivants :

- Règlement de zonage;
- Règlement de lotissement;
- Règlement sur la construction;
- Règlement relatif à l'émission des permis et certificats;
- Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction;
- Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et sur les dérogations mineures;
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- Règlement concernant les nuisances;
- Règlement de contrôle intérimaire de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

23-10-316

Autorisation de paiement à SINTRA inc. pour le planage et le pavage sur la rue Victoria Sud (de la rue Industrielle à la limite Ouest de la Ville de Bedford)

Considérant l'octroi d'un contrat à prix unitaires à « SINTRA inc, Région Montérégie Rive-Sud » pour le planage et le pavage sur la rue Victoria Sud pour un montant de 83 532,76\$ incluant les taxes, et ce, en vertu de la résolution 23-08-251;

Considérant que tous les travaux ont été faits à la satisfaction de la Ville;

Considérant que le décompte progressif No.1 inclut également la réception provisoire des travaux, ce qui libère le premier 5% de retenue contractuelle au montant de 3 662,42 \$ (taxes en sus).

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil autorise le paiement à « SINTRA inc., Région Montérégie Rive-Sud », le montant de 69 586,04 \$, plus les taxes applicables, représentant le décompte No.1 et la réception provisoire du contrat BED20230720.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-10-317

Autorisation de paiement du décompte No.2 pour la réfection des rues Des Pins et de la Plaisance

Considérant l'octroi d'un contrat à « Excavation St-Pierre Tremblay Inc. » pour les travaux de réfection des rues Des Pins et de la Plaisance en 2023, et ce, en vertu de la résolution 23-06-196 et pour un montant de 3 629 820,02 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte no.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 29 août 2023, et ce en vertu de la résolution 23-09-295 et pour un montant de 296 955,65 \$ incluant les taxes;

Considérant la vérification du décompte No.2 pour les travaux réalisés jusqu'au 20 septembre 2023 et la recommandation de paiement faites par Avizo pour un montant de 459 189,80 \$ incluant les taxes.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.2 au montant de 399 382,30 \$, plus les taxes applicables, à « Excavation St-Pierre Tremblay inc. ».

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-10-318

Autorisation de paiement – Bates Forestry

Considérant que la Ville de Bedford a dû procéder à une coupe inévitable d'arbres atteints de l'agrile du frêne dans le parc du Sentier de la nature Keith-Sornberger;

Considérant que les travaux ont été faits à la satisfaction de la Ville.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise le paiement à Bates Forestry au montant de 12 647.25 \$, incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-10-319

Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Considérant que la Ville de Bedford a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

Proposée par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que le conseil de la Ville de Bedford approuve les dépenses d'un montant de 73 248,46 \$ plus les taxes applicables relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

23-10-320

Nomination – Poste de 30 heures à l'aréna et au centre communautaire

Considérant qu'un poste de 30 heures à l'aréna et au centre communautaire est vacant suite au départ d'un employé;

Considérant le besoin d'embaucher une personne au poste de 30 heures à l'aréna et au centre communautaire;

Considérant que le poste a été affiché à l'interne, conformément à la convention collective en vigueur;

Considérant que monsieur Pierre Lafrance a déposé sa candidature et que celui-ci remplit les exigences pour occuper le poste.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil nomme monsieur Pierre Lafrance au poste de 30 heures à l'aréna et au centre communautaire de la Ville de Bedford à compter du 4 octobre 2023, et ce, selon les modalités de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

23-10-321

Octroi d'un contrat – Entretien des routes 202 et 235

Considérant que la Ville doit s'assurer du déneigement et déglçage des routes 202 et 235 à l'intérieur de son territoire;

Considérant qu'une entreprise a été invitée à déposer une offre de service pour les travaux et qu'elle a déposé une soumission;

Considérant que ladite soumission déposée a été faite en respect des modalités prévues au devis d'appel d'offres, soit pour le grattage et épandage de sel, à partir du 120 rue Cyr jusqu'au 127 rue Dutch pour la route 235, et à partir du 797 rue Principale jusqu'au 226 rue Rivière sur la route 202, le tout représentant 5 km pour les deux routes numérotées.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil octroie un contrat d'entretien des routes 202 et 235 plus précisément décrit plus haut, à Les Entreprises Denexco, pour un montant de 21 850 \$ plus les taxes applicables, et ce, pour l'hiver 2023-2024, soit, du 21 octobre 2023 au 21 avril 2024.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-10-322

Octroi d'un contrat – Déneigement des stationnements et transport de neige pour l'hiver 2023-2024

Considérant que la Ville doit assurer le déneigement des différents stationnements municipaux sur son territoire, soit :

- Le stationnement de la Place Publique du Dr. Adrien-Tougas;
- Le stationnement à l'intersection de la rue Principale et des Pins (face au restaurant Barry);
- Le stationnement des marchands;
- Le stationnement de la Place de l'Estrie;
- Le Centre communautaire Georges-Perron;
- L'aréna.

Considérant que la ville a approchée deux compagnies de la région ayant la capacité de déneiger tous les endroits demandés;

Considérant que des ententes ont été conclues de gré à gré auprès d'entreprises pour le déneigement des stationnements et du transport de la neige.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc

Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil accepte l'offre de service à un taux horaire de 174\$ de l'heure plus les taxes applicables, à la compagnie JA Beaudoin Construction ltée, pour les stationnements des marchands et du centre communautaire;

Que ce conseil accepte l'offre de service à un taux horaire de 150 \$ de l'heure plus les taxes applicables, à la compagnie Déneigement Bourdeau, pour les autres stationnements, avec une clause mentionnant qu'il y aura une surcharge de carburant pour chaque tranche de 0,10 sous du litre d'augmentation au-delà du prix de 2,75 \$ le litre aura un ajout mensuel de 2% sur le taux horaire pour le déneigement mécanique;

Que ce conseil accepte l'offre de service de la compagnie Déneigement Bourdeau à un taux unitaire de 100 \$ par visite, par passerelle, plus les taxes applicables, pour le déneigement manuel des passerelles;

Que ce conseil ait pris entente de gré à gré auprès de Transport Marc Chevalier, J.A. Beaudoin, Frédéric Robert, Brian Bourdeau et Les Entreprises Denexco inc., et ce, pour le transport de la neige pour l'hiver 2023-2024 au tarif horaire recommandé par l'association de camionnage du Québec;

Que les sommes applicables pour l'exercice financier 2024 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires de 2024;

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-10-323

Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 316 850,97 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 2 octobre 2023.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-10-324

Octroi d'un mandat à JFLV consultants pour l'élaboration d'une stratégie d'habitation

Considérant la volonté du conseil municipal d'avoir un outil de planification pour le développement de la Ville de Bedford;

Considérant que la Ville de Bedford désire recourir à une firme de professionnels pour élaborer cette stratégie;

Considérant l'offre de service reçue relativement à l'élaboration d'une stratégie d'habitation pour la Ville de Bedford par JFLV consultants est jugée satisfaisante par la Ville.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil octroi un mandat à JFLV consultants au montant de 19 500 \$, plus les taxes applicables, afin de réaliser une stratégie d'habitation pour la Ville de Bedford;

Que ce conseil autorise le directeur général à signer l'offre de service.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-10-325

Désignation de fonctionnaires chargés de faire l'application du règlement de contrôle intérimaire 07-0823 de la MRC Brome-Missisquoi sur le territoire de la Ville de Bedford

Considérant que dans le cadre de l'administration et de l'application du Règlement de contrôle intérimaire 07-0823 relativement à certains milieux humides et forestiers d'intérêt sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi le conseil de la MRC de Brome-Missisquoi peut confier au fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats de chacune des municipalités locales comme étant responsable de l'application du présent règlement.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

De confier l'administration et l'application du Règlement de contrôle intérimaire 07-0823 aux fonctionnaires responsables de la délivrance des permis à la Ville de Bedford soit, Messieurs Samuel Grenier, Jules Brunelle-Marineau et Simon-Olivier Dang.

ADOPTÉE

23-10-326

Demande d'aide financière au Programme de soutien à la démarche MADA

Considérant la démarche régionale concertée réalisée sur le territoire de Bedford et région, qui a permis d'élaborer la première politique Municipalité amie des aînés de 2014-2016 et sa mise à jour a été réalisée pour 2019-2023;

Considérant que les démarches passées ont été faites collectivement avec les acteurs du pôle de Bedford afin d'éviter l'hyperconcertation;

Considérant que près de 25% des citoyens du pôle ont plus de 65 ans;

Considérant l'importance que la Ville de Bedford accorde à la qualité du milieu de vie offerte aux aînés afin de favoriser leur épanouissement;

Considérant l'importance des enjeux liés au vieillissement de la population;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Bedford situe les aînés au cœur de ses interventions municipales;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Bedford désire améliorer ses services et ses structures de façon à favoriser la participation des aînés;

Considérant la volonté des élus municipaux à mettre à jour sa politique MADA et à adopter par la suite un plan d'action qui soutiendra la solidarité entre les générations;

Considérant l'appel de projets en cours pour soutenir ce projet, soit le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que la Ville de Bedford fasse une demande au Programme de soutien à la démarche MADA pour la mise à jour de la politique MADA.

ADOPTÉE

23-10-327

Nomination d'un responsable des questions relatives aux aînés

Considérant l'importance d'assurer un suivi à la politique MADA Bedford et région;

Considérant le souhait des municipalités du pôle de Bedford de travailler ensemble pour la mise à jour de la politique MADA.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la Ville de Bedford désigne madame Mona Beaulac comme responsable des questions relatives aux aînés et Présidente du comité MADA, pour la région de Bedford et que cette personne a pour mandat :

23-10-327
(suite)

- d'être le répondant de la Ville de Bedford pour Programme de soutien à la démarche MADA;
- d'assurer un lien avec la communauté sur toutes questions relatives aux aînés;
- d'assurer, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la démarche MADA et de ses plans d'action;
- d'être membre du comité MADA du pôle de Bedford s'il y a lieu.

ADOPTÉE

23-10-328

Autorisation de commandite – Tournoi Bantam Edition 2023

Considérant que le tournoi de Hockey Bantam Bedford fêtera bientôt sa 47^e édition du 22 novembre au 3 décembre;

Considérant que l'organisation désire s'assurer de la sécurité et d'un bon déroulement du tournoi;

Considérant qu'une demande de contribution financière de 1 300 \$ a été déposée pour l'équipe de premier soin composée de 2-3 personnes pour chaque jour du tournoi;

Considérant que ce montant leur permettra également de se munir de tous les produits de premiers soins nécessaires ainsi que d'un système de communication et de couvrir les frais d'assurances;

Considérant que des frais d'utilisation pour l'usage d'un chronométreur sont engendrés, soit pour 30 parties à 20 \$ chacune et 36 parties à 25 \$ chacune, ce qui représente une somme de 1 500 \$ supplémentaires.

Proposé par la conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil municipal autorise une contribution financière à des fins de commandite d'un montant de 2 800 \$ afin de couvrir les frais de l'équipe des premiers soins ainsi que les frais d'utilisation pour l'usage de chronométrage du tournoi.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 29 septembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

- Est-ce qu'on sait comment les coliformes fécaux se sont retrouvés dans le réseau?
- Est-ce qu'il y aura un autre avis à la Poste pour aviser les citoyens pour les réservoirs d'eau?
- En lien avec le point 3, vous nous rassurer qu'il n'y aura pas de manque d'eau mais le 7 septembre, vous nous avez sollicité sur la réduction d'utilisation de l'eau potable. Y a-t-il une corrélation entre les 2?

23-10-329

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que la séance soit levée à 19h53

ADOPTÉE

Claude Dubois, Maire

Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier